

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2

NATURA 2000 CONTINUE
D'ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT
LES PROPRIÉTAIRES !

LA PAROLE À p.3

CÉLINE LESAGE : DIRECTRICE DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU LOIRET (FDC45)

ZOOM SUR p.4

LA GUIFETTE MOUSTAC

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°16 Décembre 2020



DOTATION « NATURA 2000 » POUR LES COMMUNES

Une dotation, par la loi de finances pour 2020, est versée aux communes situées en site Natura 2000. Elle vise à compenser ces charges pour les communes dont une grande partie de la superficie est concernée par ce zonage. La création de cette dotation a pour finalité de poursuivre le mouvement de verdissement des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, qui avait été initié par la mise en place de la dotation « Natura 2000 » en 2019, traduisant ainsi l'engagement du Gouvernement en faveur de la protection des espaces naturels. La liste des collectivités est disponible sur le site internet <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/nouvelle-dotation-pour-protection-biodiversite-prenez-connaissance-liste-des-communes-eligibles-pour>

LA FDC41 FINANCE L'ARRACHAGE DE SAULES SUR LES ÉTANGS

Dans le cadre de l'appel à projet 2020/2022 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sur la qualité des milieux aquatiques et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher (FDC 41), en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière en charge du dossier Natura 2000, subventionne des restaurations écologiques sur les étangs du Loir-et-Cher. L'objectif est de favoriser la présence de 2 espèces emblématiques : le Flûteau nageant et le Butor étoilé. Via une convention signée avec la FDC41, le projet entend développer la végétation aquatique et selon la qualité des étangs intervenir par de l'arrachage de ligneux. La FDC 41 apportera une aide financière à hauteur de 80 % du coût des journée(s) de pelle correspondant. Six étangs ont déjà été réalisés en 2020, si vous êtes intéressé n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 et la FDC 41 !

Edito

par M. Alain Machenin

Longtemps les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret ont hésité à engager cette démarche sur le territoire dont ils ont la charge. La peur de ne plus avoir la main sur les aménagements liés à l'activité cynégétique avait bloqué ce contrat.

L'opiniâtreté étant la clé de la réussite, la venue de l'animateur Natura 2000 et ses explications ont permis de franchir le pas et de rassurer les responsables. Aussi, les agencements réalisés régulièrement par nos soins étaient éligibles dans la démarche de Natura 2000. L'engagement a été souscrit et les travaux ont pu être réalisés dans le respect et l'esprit du contrat. La biodiversité (faune, flore) en général en a été la principale gagnante. Ces aménagements n'ont gêné à aucun moment nos activités cynégétiques.

Bien évidemment, l'aspect administratif du dossier est primordial et il vaut mieux être aguerri en la matière, mais sa constitution n'est pas insurmontable. Chacun peut aussi se faire aider par l'animateur car ce dossier doit être parfait.

En tout cas, nous, les élus, ne regrettons pas notre choix. Chaque propriétaire en Sologne peut aussi faire cette démarche sans aucun problème. Cette démarche Natura 2000 gagne à être connue et devrait être plus sollicitée.

M. Alain Machenin,
Président de la Fédération
Départementale des Chasseurs
du Loiret

Natura 2000 continue d'accompagner financièrement les propriétaires !

LES OUTILS NATURA 2000 : CHARTE ET CONTRAT

Outre la charte Natura 2000 qui aide financièrement au travers d'une **exonération fiscale** (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâtie), les contrats Natura 2000 permettent aux propriétaires de restaurer des milieux remarquables avec un **financement pouvant aller jusqu'à 100%**. En Sologne, depuis 2016, neuf nouveaux contrats ont vu le jour, permettant de préserver une forte diversité d'écosystèmes et de mener des **actions spécifiques pour des espèces**.

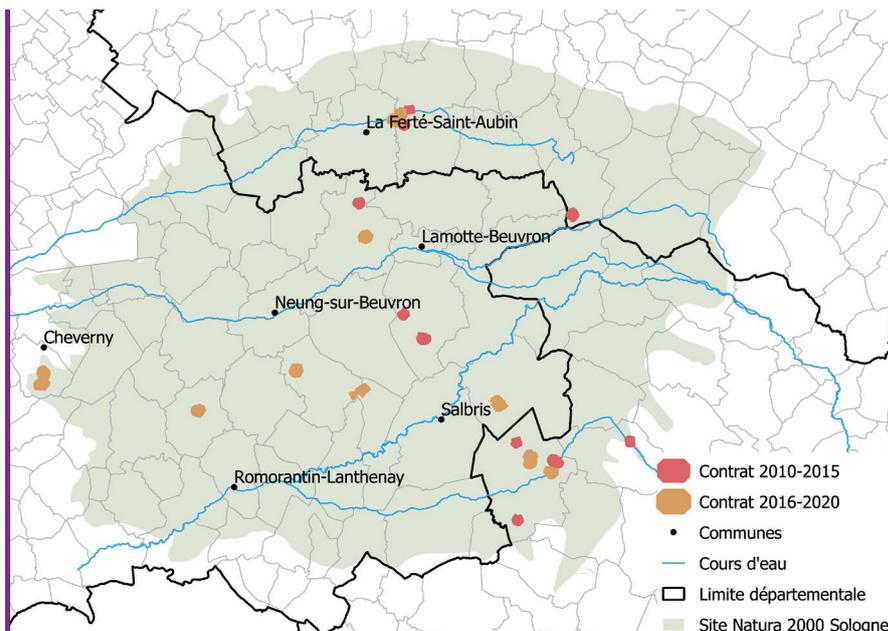
18 espaces naturels restaurés sur 9 propriétés

4 tourbières, 5 bordures d'étang, 3 landes humides, 2 prairies humides, 1 prairie mésophile, 3 landes sèches, 1 plante aquatique, 1 espèce animale... Voilà le palmarès de la biodiversité d'intérêt européen ayant fait l'objet de mesures de conservation depuis 2016 au travers des contrats Natura 2000. Si on cumule la totalité des écosystèmes d'intérêt, la surface préservée dépasse les 20 ha.

Des nouveautés dans l'action territoriale

Premier constat, des **actions spécifiques sur des espèces rares** ont été réalisées. La Caldésie à feuille de Parnassie et la tortue Cistude d'Europe ont bénéficié du soutien de Natura 2000 grâce à des propriétaires volontaires et conscients des enjeux. Ensuite, on notera des nouveaux engagements dans la démarche Natura 2000 par des acteurs incontournables en Sologne. Le Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret a souhaité être une « zone test » pour un contrat et elle agit ainsi directement sur la préservation de milieux patrimoniaux. Cet exemple en appellera d'autres et montre l'importance de nouer des **partenariats avec de nombreux acteurs** du territoire afin que Natura 2000 face partie du « paysage » en Sologne.

En parallèle des outils Natura 2000, l'animation territoriale développe d'autres leviers d'action (arrachage de saules avec la fédération du Loir-et-Cher, chantiers école, mise en place du pâturage...) qui peuvent, en fonction des situations, être une opportunité pour agir sur l'écosystème !



Localisation des contrats Natura 2000



Protection pour Cistude d'Europe (La Ferté-Imbault)



Tourbière restaurée (Cheverny)

*Christophe Bach,
Animateur Natura 2000 Sologne*



La parole à...

... CÉLINE LESAGE, DIRECTRICE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET (FDC45)



La FDC45 encadre la gestion durable des espèces chassables et des espaces qu'elles occupent au travers d'un schéma départemental. Elle conseille ainsi plus de 17 000 chasseurs sur leurs pratiques et sur la gestion de leur patrimoine naturel. C'est tout naturellement qu'elle a souhaité s'engager dans la démarche Natura 2000 sur sa propriété, le domaine de la Motte à Ménestreau-en-Villette (45).

Pourquoi avez-vous travaillé avec Natura 2000 Sologne ?

Nous nous sommes rendu compte que certaines de nos actions étaient similaires à celles préconisées dans le cadre de Natura 2000 et que nous pourrions donc bénéficier du soutien technique et financier du dispositif. Nous avons souhaité « tester » sur notre territoire une démarche qui pourrait, si elle répond positivement à nos attentes, être reproduite sur les territoires privés de nos adhérents.

Quels sont les milieux d'intérêt européen présents sur le domaine de la FDC45 ?

Grâce à une expertise floristique gratuite, il est ressorti que nous avions deux milieux reconnus d'intérêt européen : des bordures d'étangs et des landes à bruyères, de plus en plus limitées par de la végétation envahissante (saules, bouleaux, ...)

Concrètement, en quoi ont consisté les travaux de restauration écologique ?

Sur les étangs, nous avons arraché à la pelle mécanique les saules et broyé tous les résidus sortis dans les sous bois environnants. Pour les zones de landes, tous les ligneux ont été coupés et évacués.



Bordure d'étang en cours de restauration

Avez-vous rencontré des difficultés durant les chantiers ?

Le cahier des charges étant clairement défini lors du dépôt de dossier, il n'y a pas lieu d'avoir de mauvaise surprise. Le choix des entreprises est important et un travail de terrain en liaison avec elles durant les chantiers est primordial pour que tout se passe bien.

Quels sont les intérêts d'entretenir la biodiversité pour la chasse ?

C'est peut être dans l'autre sens qu'il faut appréhender les choses. Les interventions liées à la chasse sont-elles ou peuvent-elles être bénéfiques à la biodiversité ? Pour les étangs, il n'y a pas de contre indications si les objectifs sont tournés vers une gestion raisonnée qui s'appuie sur l'ouverture des milieux

pour favoriser une diversité végétale favorable à toute la faune. Pour les zones de bruyères, des zones dégagées peuvent optimiser la sécurité tout en favorisant la biodiversité. De plus ces espaces servent de zones de nourrissage pour le grand gibier, ce qui peut limiter son impact sur la production forestière.

Est-ce que Natura 2000 a entraîné des contraintes pour chasser ?

Ce fut longtemps un blocage dans l'esprit des représentants des chasseurs, c'est aussi pour cela que notre Fédération a souhaité servir de « zone test ». Le résultat est là et sans appel : aucune contrainte pour la pratique de la chasse !

Que diriez-vous aux propriétaires chasseurs hésitant à s'engager dans Natura 2000 ?

Vous aurez des interlocuteurs à votre écoute si vous contactez Natura 2000 Sologne. La démarche initiale d'inventaire sur votre territoire ne vous contraint en rien. Ensuite vous serez accompagnés car pour l'aspect « dossier » il faut le soutien de professionnels. Pour ce qui est financier, le seul point négatif est l'avance qui doit être faite sur les budgets investis. Sinon, tout est positif !

Merci à Céline Lesage pour son témoignage.



Lande d'intérêt restaurée sur le domaine de la Motte

Zoom sur

La Guifette moustac,

UN OISEAU MIGRATEUR LIÉ AUX ÉTANGS SOLOGNOTS

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE :

La Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*) appartient à la famille des Laridés qui regroupe notamment les mouettes, les goélands et les sternes. Elle peut facilement être confondue avec ses cousines pour un œil non avisé. La distinction doit se faire sur sa calotte noire, son bec et ses pattes rouges, ainsi que son ventre gris foncé. Cet oiseau est de taille moyenne avec une envergure d'environ 65 cm et 90 g à l'âge adulte. Les poussins arborent un beau plumage dorsal marron moucheté de noir qui contraste avec le plumage ventral immaculé.

Répartition et territoire

Cet oiseau est un grand migrateur qui se retrouve sur tous les continents sauf l'Amérique où il fait de rares incursions. En Afrique et en Asie elle est présente toute l'année selon les territoires. L'Europe est une contrée où elle ne vient que pour se reproduire en période estivale. En France, l'oiseau fréquente seulement 6 régions : la Brenne, les Dombes, le Forez, la Brière, le Lac de Grand Lieu et la Sologne. Cette dernière accueille entre 100 et 150 couples nicheurs selon les années. Les premiers individus arrivent fin mars et les derniers repartent en aout pour rejoindre leurs quartiers d'hiver.

Statuts de protection

et gestion conservatrice de l'espèce

La Guifette moustac est une espèce protégée (arrêté du 17 avril 1981) au niveau national et d'intérêt européen selon la directive « Oiseaux ». Pour préserver sa reproduction sur les étangs il est favorable, outre de limiter le dérangement en période printanière et estivale, de maintenir la pratique d'assec certaines années afin de permettre le développement d'une végétation naturelle luxuriante après la remise en eau.

Nidification sur les étangs

L'oiseau niche toujours en colonie sur des étangs en bon état de conservation. Les adultes s'installent prioritairement au centre des plans d'eau afin de s'écartier des prédateurs terrestres. Pour construire leur nid, ils recherchent des tiges herbacées qu'ils vont adroitement entrelacer pour construire un radeau et l'amarrer à des nénuphars. Grâce à ce support, les femelles pourront déposer 2-5 œufs qu'elles couveront pendant environ 1 mois.

Ouvrage « Guifette moustac, à plumes et à cris », Thierry Lebert

Au travers de son dernier livre, Thierry Lebert, photographe animalier et résidant du Loir-et-Cher, nous fait découvrir le cycle biologique de cette espèce sur un étang typique de la Sologne. N'hésitez pas à vous procurer cet ouvrage qui illustre l'intérêt biologique des étangs et du maintien de leur gestion.

> Achat/contact : lebthierry@wanadoo.fr



Guifettes moustacs adultes (offrande)
(© Thierry Lebert)



Poussins de Guifette moustac
(© Thierry Lebert)

CONTACT :

Christophe Bach
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France /
Centre-Val-de-Loire
Christophe.bach@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre Val de Loire
43, rue du Boeuf St-Paterne
45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.ifc.cnpf.fr
Directeur de publication :
Jean-Pierre Piganol
Rédaction : Christophe Bach
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Décembre 2020

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
Papier PEFC par Inore Groupe
4 rue Thomas Edison - BP40017
58641 Varennes-Vauzelles cedex

